

PROGRAMME DE FORMATION

Travaux à proximité des réseaux — AIPR Concepteur

Préparation et passage du test AIPR — niveau Concepteur

Référence : AIPR.CON

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Travaux à proximité des réseaux et test AIPR — niveau Concepteur (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

La formation s'inscrit dans le cadre de la réforme anti-endommagement, issue de la réglementation dite DT-DICT intégrée au Code de l'environnement (articles R.554-20 et suivants) et précisée par l'arrêté du 15 février 2012 modifié et l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux. Cette réforme vise à prévenir les endommagements des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques lors des travaux.

Depuis le 1er janvier 2018, tout salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre intervenant en préparation ou en suivi de projets de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR Concepteur, conformément aux exigences du Ministère de la Transition Écologique.

3. PUBLIC VISÉ

Personnels intervenant en phase de conception ou de préparation des travaux : chargés d'études, conducteurs de travaux, maîtres d'œuvre, responsables techniques, personnels chargés des déclarations de travaux (DT).

4. PRÉREQUIS

- Savoir lire le français.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun des acteurs ;
- Prescrire les mesures de prévention correspondant aux risques liés aux réseaux, de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux ;
- Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet (DT, investigations complémentaires, clauses du DCE) ;
- Appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier ;
- Vérifier avec l'exécutant des travaux la prise en compte des consignes lors du démarrage du chantier ;
- Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage ;

- Réussir le test certifiant en vue de l'obtention de l'AIPR — niveau Concepteur.

6. DURÉE

- 7 heures sur 1 jour, en présentiel.

La formation comprend la partie théorique, des études de cas et le test certifiant en ligne. Durée conforme au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation organisée en présentiel, en inter ou intra-entreprise.
- Inscription à réaliser 15 jours à 1 mois avant la date de session, selon le calendrier en vigueur et les délais de financement.
- Réponse à toute demande sous 48 h, conformément aux conditions générales de vente.
- Groupes de 4 participants minimum et 8 maximum.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : exposés illustrés, échanges et partages d'expériences.
- Méthodes expérientielles : études de cas pratiques, scénarios, tests blancs de préparation au QCM.
- Moyens : diaporamas, vidéos, documentation réglementaire (guide technique DT-DICT), quiz, livret pédagogique remis à chaque stagiaire, matériel connecté pour le test en ligne.
- Pédagogie active et individualisée selon le positionnement et le profil du stagiaire.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation.
- Évaluations formatives tout au long de la session (échanges, exercices, test blanc).
- Évaluation certificative : QCM en ligne sur la plateforme du Ministère de la Transition Écologique, à réaliser en 1 heure au plus. Réussite à partir de 60 % du total des points, soit 48 points sur 80 (arrêté du 22 décembre 2015).
- Résultat immédiat à l'issue du test. En cas de réussite, délivrance de l'attestation de compétences AIPR — niveau Concepteur, permettant à l'employeur d'établir l'AIPR (formulaire CERFA correspondant).
- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Inter-entreprises : 224 € HT par personne.
- Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels selon le lieu de formation. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et introduction

- Présentation du formateur, de l'organisme et des participants.
- Règlement intérieur et consignes de sécurité ; évaluation de positionnement.

Contexte et réglementation

- Présentation et objectifs de la réforme anti-endommagement ; calendrier d'application.
- Principes et points essentiels de la réglementation ; responsabilités des acteurs (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, exploitants).
- Utilisation du guichet unique et terminologie associée.
- Autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public.
- Certification des prestataires (géoréférencement, détection), formation et habilitation du personnel.
- Spécificités des travaux à proximité des réseaux électriques.
- Procédures DT, DICT, DT-DICT conjointe et ATU.

Préparer son intervention

- Reconnaissance et classification des différents types de réseaux.
- Lecture des plans et compréhension des classes de précision.
- Méthodes de repérage et de localisation des réseaux ; investigations complémentaires.
- Règles de sécurité avant le démarrage des travaux.

Mise en œuvre du chantier

- Documents obligatoires sur le chantier.
- Piquetage, marquage au sol et actions préventives avant le démarrage.
- Guide technique de sécurisation des chantiers.
- Déclaration d'arrêt de chantier et procédures en cas de danger ; consignes pour les travaux urgents.

Travailler à proximité des réseaux

- Cas nécessitant la présence des exploitants.
- Moyens de protection collective et individuelle.
- Identification des éléments de réseaux visibles et des situations à risque.
- Récolement obligatoire des travaux exécutés.

En cas d'anomalie ou de dommage

- Application de la règle des 4A (Arrêter, Alerter, Aménager, Analyser).
- Déclaration des dommages, responsabilités de l'entreprise, mesures correctives et communication avec les exploitants.

Évaluation finale et clôture

- Test blanc puis QCM officiel en ligne ; résultat immédiat.
- Bilan collectif, remise de l'attestation, questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'attestation de compétences délivrée par le centre d'examen permet à l'employeur d'établir l'AIPR du salarié.

14.1 — Validation

Attestation de compétences AIPR — niveau Concepteur, valable 5 ans au maximum, délivrée après réussite du QCM certifiant. Hors RNCP (pas de CCP).

14.2 — Équivalence

Conformément à l'arrêté du 22 décembre 2015, l'attestation « Concepteur » vaut attestation « Encadrant » et « Opérateur ».

14.3 — Passerelle

Sans objet : le niveau Concepteur est le niveau le plus élevé du dispositif AIPR.

14.4 — Suite de parcours

Habilitation électrique BF-HF, sécurité chantier BTP, signalisation temporaire de chantier, formations d'encadrement de travaux.